DÉCISION DU CONSEIL

du 30 mai 1980

portant remplacement d'un membre suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

(80/598/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, concernant la création de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail [1], et notamment son article 6,

vu la décision du Conseil, du 14 mars 1980, portant nomination, pour la période se terminant le 16 mars 1983, des membres du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail [2],

considérant qu'un siège de membre suppléant du conseil d'administration de la Fondation précitée dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Vibeke Lomholt, portée à la connaissance du Conseil le 14 mai 1980 ;

vu la candidature présentée le 14 mai 1980,

DÉCIDE :

Article unique

M. Niels Ole Andersen est nommé membre suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de Mme Vibeke Lomholt pour la durée restant à courir du mandat de celle-ci, soit jusqu'au 16 mars 1983.

Fait à Bruxelles, le 30 mai 1980.

Par le Conseil

Le président

G. ZAMBERLETTI

---

(1) JO n° L 139 du 30. 5. 1975, p. 1.
(2) JO n° L 78 du 25. 3. 1980, p. 17.